

MUNICIPALITE DE SAINT-ALBAN

À une séance ordinaire de la municipalité de Saint-Alban tenue le 10 mai 2021 à 19h30, par vidéo conférence, étaient présents monsieur le maire Deny Lépine et mesdames les conseillères Émilie Garneau, Julie Quintin et Carmen Marquis, tous membres du conseil et formant quorum.

Messieurs les conseillers Christian Caron et Jean-Marc Julien, était absents.

M. Vincent Lévesque Dostie, directeur général et secrétaire-trésorier était également présent.

2021-05-55

Ordre du jour.

Il est proposé par Mme Carmen Marquis

Que l'Ordre du jour soit adopté tel que déposé, mais demeure cependant ouvert à l'article 10 : Divers et Questions.

2021-05-56

Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 avril 2021

Il est proposé par Mme Julie Quintin et unanimement résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 avril 2021 19h30 soit adopté tel que lu et déposé.

Période de questions

Traitement des questions de la part de la table du conseil.

2021-05-57

Participation financière – Relais pour la vie de Portneuf

Il est proposé par Mme Carmen Marquis et unanimement résolu :

Que la municipalité de Saint-Alban accorde une aide financière de 250 \$ au relais pour la vie de Portneuf pour la campagne de financement 2021.

2021-05-58

Approbation des États financiers 2020

Il est proposé par Mme Julie Quintin et unanimement résolu :

Que le conseil municipal approuve les états financiers 2020 tel que présenté.

2021-05-59

Demande de dérogation mineure – M. Christian Tessier

Considérant que M. Christian Tessier a présenté une demande de dérogation mineure pour le lot 5 022 056 du cadastre du Québec, visant à réduire la marge de recul par rapport au chemin public de 15 mètres à 5.8 mètres, laquelle a été refusée par la résolution 2021-04-51;

Considérant que M. Christian Tessier a ensuite présenté une demande, modifiée afin de corriger les non-conformités relevées à la demande initiale, notamment l'emplacement projeté de l'installation septique;

Considérant que les documents à l'appui de la nouvelle demande présentent maintenant le tracé réel du chemin d'accès, lequel ne

correspond pas tout à fait au cadastre. Le bâtiment pourrait donc être implanté à 9 mètres du chemin plutôt qu'à 5,8 si le cadastre était corrigé; Considérant que le projet d'implantation présente aussi un léger empiètement dans une bande de protection de bas de talus, mais que les propriétaires ont fait réaliser une étude géotechnique qui confirme la stabilité du talus;

Considérant que des relevés complémentaires du terrain ont été réalisés et que le site choisi pour l'implantation du bâtiment constitue le seul endroit sur le lot où un bâtiment peut être implanté;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a analysé la demande et recommande au conseil municipal d'accorder la dérogation demandée.

En conséquence, il est proposé par Mme Émilie Garneau et unanimement résolu :

Que le conseil municipal de la municipalité de Saint-Alban accorde une dérogation mineure à M. Christian Tessier pour le lot 5 022 056, laquelle permettra d'implanter le bâtiment principal à une distance de 9 mètres du chemin privé au lieu du 15 mètres prévus par le règlement, de même qu'un léger empiètement (coin ouest du bâtiment) dans la bande de protection du bas de talus, le tout tel que représenté par M. Jean Châteauneuf, arpenteur-géomètre, sur le plan-projet d'implantation (version 5) présentée le 7 mai 2021;

2021-05-60

Demande de dérogation mineure – Mme Anne-Marie Roberge

Considérant que Mme Anne-Marie Roberge est propriétaire du lot 5 022 044 du cadastre du Québec;

Considérant que Mme Roberge désire y construire un chalet dont l'implantation serait à une distance de 7,5 mètres du haut d'un talus, alors que la norme prescrite par le règlement est de 10 mètres;

Considérant que la propriétaire a fait réaliser une étude géotechnique, laquelle confirme la stabilité du talus;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a analysé la demande et recommande au conseil municipal d'accorder la dérogation demandée.

En conséquence, il est proposé par Mme Julie Quintin et unanimement résolu :

Que le conseil municipal de la municipalité de Saint-Alban accorde une dérogation mineure à Mme Anne-Marie Roberge pour le lot 5 022 044, laquelle permettra d'implanter le bâtiment principal à une distance de 7.5 mètres du haut d'un talus au lieu du 10 mètres prescrit, le tout tel que représenté par Mme Élisabeth Genois, arpenteuse-géomètre, sur le plan-projet d'implantation datée du 3 février 2021 et portant le numéro 18237v2 de ses minutes.

Avis de motion du Règlement numéro URB-02.01 modifiant le règlement relatif à l'administration des règlements d'urbanisme numéro URB-02 afin d'imposer une tarification applicable lors du dépôt d'une demande d'usage conditionnel;

Je, soussignée, Carmen Marquis, conseillère, donne avis de motion à l'effet que lors d'une prochaine assemblée de ce conseil, le règlement numéro URB-02.01 modifiant le règlement relatif à l'administration des règlements d'urbanisme numéro URB-02 afin d'imposer une tarification applicable lors du dépôt d'une demande d'usage conditionnel.

2021-05-61

Présentation du projet de Règlement numéro URB-02.01 modifiant le règlement relatif à l'administration des règlements d'urbanisme numéro URB-02 afin d'imposer une tarification applicable lors du dépôt d'une demande d'usage conditionnel;

Il est proposé par Mme Carmen Marquis
et unanimement résolu :

Que le projet de règlement numéro URB-02.01 modifiant le règlement relatif à l'administration des règlements d'urbanisme numéro URB-02 afin d'imposer une tarification applicable lors du dépôt d'une demande d'usage conditionnel soit présenté.

Avis de motion du règlement numéro URB-05.09 modifiant le règlement de zonage numéro URB-05 afin de préciser les modalités applicables aux établissements d'hébergement touristique et d'autoriser les résidences de tourisme dans certaines zones du territoire;

Je, soussignée, Julie Quintin, conseillère, donne avis de motion à l'effet que lors d'une prochaine assemblée de ce conseil, le règlement numéro URB-05.09 modifiant le règlement de zonage numéro URB-05 afin de préciser les modalités applicables aux établissements d'hébergement touristique et d'autoriser les résidences de tourisme dans certaines zones du territoire sera adopté.

2021-05-62

Adoption du premier projet de règlement numéro URB-05.09 modifiant le règlement de zonage numéro URB-05 afin de préciser les modalités applicables aux établissements d'hébergement touristique et d'autoriser les résidences de tourisme dans certaines zones du territoire;

Il est proposé par Mme Julie Quintin
et unanimement résolu :

Que le premier projet de règlement numéro URB-05.09 modifiant le règlement de zonage numéro URB-05 afin de préciser les modalités applicables aux établissements d'hébergement touristique et d'autoriser les résidences de tourisme dans certaines zones du territoire soit adopté.

Avis de motion du règlement URB-09 relatif aux usages conditionnels;

Je, soussignée, Émilie Garneau, conseillère, donne avis de motion à l'effet que lors d'une prochaine assemblée de ce conseil, le règlement URB-09 relatif aux usages conditionnels sera adopté.

2021-05-63

Adoption du premier projet de règlement URB-09 relatif aux usages conditionnels;

Il est proposé par Mme Émilie Garneau
et unanimement résolu :

Que le premier projet de règlement URB-05 relatif aux usages conditionnels soit adopté.

2021-05-64

Demande au ministère de l'Énergie et des ressources Naturelles pour la révision du bail communautaire numéro 307627 et l'émission d'un nouveau bail à des fins récréotouristiques sur le lot 4 615 189.

Il est proposé par Mme Carmen Marquis
et unanimement résolu :

Que la Municipalité de Saint-Alban dépose une demande au ministère de l'Énergie et des ressources Naturelles (MERN) pour la révision du bail communautaire numéro 307627 et l'émission d'un nouveau bail à des fins récréotouristiques sur le lot 4 615 189 du cadastre du Québec.

Que M. Vincent Lévesque Dostie, directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à signer tous documents nécessaires ou utiles à cette fin.

2021-05-65

Autorisation de signature - Entente intermunicipale relative au rang de la Rivière-Noire (secteur Lac Clair).

Considérant les négociations entamées avec la municipalité de Saint-Christine d'Auvergne pour la mise en place d'une infrastructure à caractère supra local, soit le rang de la Rivière-Noire (secteur Lac Clair);

Considérant que suite aux négociations, les deux Municipalités sont arrivées à une entente sur le projet.

Il est proposé par Mme Carmen Marquis et unanimement résolu :

Que M. Deny Lépine, maire et M. Vincent Lévesque Dostie, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Alban, tous les documents relatifs à l'entente relative au rang de la Rivière-Noire (secteur Lac Clair).

Bordereau de correspondance

Dépôt du bordereau de correspondances

Solde au compte chèque et solde de la marge de crédit.

En date du 10 mai 2021, le compte chèque de la municipalité affichait un solde de 454 875.40 \$ et le solde de la marge de crédit était à 0 \$

2021-05-66

Comptes à payer – Avril 2021

Il est proposé par Mme Julie Quintin et unanimement résolu :

Que les comptes ci-dessous soient acceptés et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à les payer :

NOM DU FOURNISSEUR	NUMÉRO DE CHÈQUE	MONTANT \$
AGI INC.	9349	138.71 \$
BATTERIES EXPERT PORTNEUF	9350	197.65 \$
PNEU MOBILE BRIERE	9351	135.00 \$
CHAMPAGNE & MATTE (RUE MATTE+WELSH)	9352	4 097.23 \$
CONSTRUCTION PAVAGE PORTNEUF	9353	1 690.67 \$
COOP ST-CASIMIR	9354	48.20 \$
DERY TELECOM	9355	48.87 \$
LES ENTREPRISES ELECTO-BLAIS	9356	2 798.26 \$
G.D.G. ENVIRONNEMENT	9357	2 021.70 \$
EQUIPEMENT ACMAT	9358	282.96 \$
EXCAVATION C.-E. FALARDEAU	9359	6 108.06 \$
FALARDEAU, PASCAL	9360	1 556.44 \$
GARAGE LEDUC&TROTIER	9361	1 487.22 \$
GARAGE MECANIQUE M M	9362	501.38 \$
GENEST & ASSOCIES	9363	919.98 \$
GOULET, ALAIN(CELL.+DEPLAC. FORMATION)	9364	86.64 \$
GROUPE CLR	9365	274.79 \$
JOHANSEN, GUYLAINE	9366	480.00 \$
EUROFINS ENVIRONEX	9367	622.02 \$
LAURA LEMERVEIL	9368	1 500.00 \$
LA LIBRAIRIE DONNACONA	9369	1 392.44 \$
ALIMENTATION DUSABLON	9370	150.75 \$
MATERIAUX AUDET	9371	1 461.39 \$
CMP MAYER	9372	6 490.34 \$

MEUNERIE DYNAMIX	9373	107.79 \$
MRC PORTNEUF	9374	918.66 \$
NETTOYAGE JDHM	9375	2 276.50 \$
PERRON, MARIO	9376	100.00 \$
EXCAVATION GUILLAUME NAUD	9377	583.50 \$
RABAIS CAMPUS	9378	33.29 \$
FORMATION PREVENTION SECOURS	9379	178.82 \$
SERVICES MATREC	9380	663.29 \$
SPORTS PLUS ST-CASIMIR	9381	432.28 \$
STANTEC	9382	12 187.35 \$
STYLE, DECOR ET TENDANCE	9383	221.87 \$
TRANSPORT GILLES TESSIER	9384	11 221.02 \$
STEPHANE MARCOTTE	9385	2 909.16 \$
TREMBLAY BOIS	9386	1 450.48 \$
VILLE DE DONNACONA	9387	120.00 \$
VILLE DE ST-MARC-DES-CARRIERES	9388	2 496.03 \$
VOHL	9389	103.21 \$
ANNULE	9390	0.00 \$
XEROS	9391	408.14 \$
WELSH&FILS	9392	110.38 \$
MATERIAUX AUDET	9393	3 060.71 \$
MINISTRE DES FINANCES	9394	118.00 \$
FONDS DES BIENS (NORMES OUVRAGE ROUTIER)	9395	50.92 \$
	DAS Prov.	7 254.63 \$
	DAS Fed.	2 828.18 \$
	Télu	1 072.64 \$
	ADT	222.83 \$
	Hydro Québec	9 429.18 \$
	Eko	1 026.41 \$
	Visa	779.33 \$
	REER	1 661.90 \$
	Salaire	22 374.56 \$
	TOTAL:	120 891.76 \$

Divers et questions

Traitement des questions de la part de la table du conseil ou de l'assemblée.

2021-05-67

Levée de la séance

Il est proposé par Mme Carmen Marquis
et unanimement résolu :

Que la présente séance ordinaire du Conseil municipal soit levée;

Le maire lève la séance à 20h35

Deny Lépine,
Maire

Vincent Lévesque Dostie
Directeur général et secrétaire-trésorier

« Je, Deny Lépine, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »